



- Vu le Dahir n°1.80.341 du 17 Safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi 22.80 relative à la conservation des monuments, des sites rupestres, des objets d'art et d'antiquité ;
- Vu l'arrêté conjoint du Ministre de la culture, de la communication et du Ministre de l'économie et des finances et la réforme de l'administration n° 769.18 du 21 mars 2018 relatif à la fixation des tarifs des services rémunérés rendus par le département de la culture tel qu'il a été modifié et complété ;

## I. I- CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation, de préservation et d'animation du patrimoine culturel national, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – Département de la Culture lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la sélection de prestataires intéressés par l'installation de Gift Shops, et/ou de Cafétéria au sein de monuments historiques et sites ouverts au public dans le cadre des contrats d'exploitation des régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Marrakech-Safi, Rabat-Salé-Kénitra et Béni Mellal – Khénifra.

Cette initiative vise à :

- Améliorer l'accueil et les services offerts aux visiteurs des monuments historiques ;
- Promouvoir le patrimoine matériel et immatériel national ;
- Soutenir l'artisanat, les produits culturels et les industries culturelles et créatives ;
- Contribuer à la durabilité financière de la gestion des monuments historiques et sites.

## II-OBJET DU CONTRAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Ce contrat vise l'exploitation d'un l'espace pour l'installation de Gift Shops, et de café au sein des monuments historiques et sites ouverts au public.

Cette exploitation fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire pour une durée d'au moins cinq (05) ans renouvelables, à conclure avec le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Culture toute en respectant la réglementation et la législation en vigueur en matière de conception, réalisation, gestion et exploitation des monuments historiques.

Les prestations attendues portent notamment sur :

- L'aménagement léger et réversible des espaces autorisés, dans le strict respect du caractère historique et architectural des monuments.
- L'installation de Gift Shops pour la commercialisation de produits culturels, artisanaux et patrimoniaux, et/ou de cafétéria, en lien avec l'identité du site.

## III-LOTS DE L'A.M. I

Lots	Désignation
Lot 1	Installation de Gift Shops
Lot 2	Installation de cafétéria

## **IV-CONDITION D'ELIGIBILITE**

Peuvent participer au présent AMI :

- Les entreprises privées ;
- Les coopératives et groupements d'artisans ;
- Les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- Les opérateurs spécialisés dans la gestion d'espaces culturels, touristiques ou patrimoniaux.

Les candidats doivent justifier d'une expérience pertinente et d'une capacité technique et financière suffisante.

Le dossier doit comprendre :

1. Une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
2. Une présentation du candidat (statut juridique, activités, références) ;
3. Les références et expériences similaires ;
4. Une note conceptuelle décrivant le projet envisagé ;
5. Les documents administratifs et juridiques requis ;
6. Tout document jugé utile par le candidat.

Les manifestations d'intérêt seront examinées sur la base des critères suivants :

- Expérience et références professionnelles ;
- Qualité du concept proposé ;
- Respect des exigences de conservation du patrimoine ;
- Contribution à la valorisation culturelle et touristique.

Elle sera entamée une phase de présélection et une phase de sélection et négociations avant la phase de contractualisation.

**Le soumissionnaire a la possibilité de faire une proposition pour un ou deux lots à la fois.**

## **V-DEMANDES D'INFORMATIONS :**

Au cours de ce Processus le Ministère pourra demander aux Soumissionnaires de lui communiquer tout document et/ou information complémentaire afin et reste à leur disposition pour fournir les renseignements nécessaires sur ces lots à travers l'adresse e-mail suivante: [candidature.ami@minculture.gov.ma](mailto:candidature.ami@minculture.gov.ma)

**La participation au présent AMI ne vaut ni engagement ni attribution définitive.**